

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2008

78^{ème} réunion

L'an deux mil huit et le quatorze Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Châtel-Guyon s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Docteur Marc GUALINO.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Marie CISTRIER, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

- Cession du Petit Train

Il propose l'adjonction des questions suivantes, les informations correspondantes étant parvenues postérieurement à l'envoi des convocations :

- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2008.

- Conventions avec la Caisse d'Allocation Familiales ayant pour objet la Prestation de Service Accueil de Loisirs.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Cession du Petit Train

A la suite de la réunion, Lundi 7 Janvier 2008, de la Commission Plénière qui a émis, à une large majorité, un avis favorable à la mise en vente du Petit Train, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la cession de ce véhicule en raison des objectifs de gestion du budget communal.

Il précise que la Ville de Châtel-Guyon a été destinataire d'un projet de reprise du Petit Train au prix de 56.000 €uro TTC, que les dépenses annuelles afférentes à ce service sont voisines de 30.000 €uro et que le prix de cession du véhicule, auquel s'ajoute l'excédent de la section d'investissement du budget annexe Petit Train, s'élevant à 30.000 €uro, permettront le remboursement du solde (65.000 €uro) des annuités d'emprunt afférentes à son acquisition.

D'autres moyens de transport, notamment le recours à des sociétés de transport privées, sont envisagés au niveau du transport des scolaires, enfants de la crèche, adolescents du service "accueil jeunes", ainsi que dans le cadre de la plupart des festivités.

Monsieur le Maire fait remarquer que les arguments en faveur de la cession du Petit Train sont les suivants : la constatation de l'abaissement du nombre des passagers, dans le cadre touristique et thermal, qui conduirait à minorer le nombre des déplacements plutôt que de faire circuler le Petit Train quasiment vide, ce qui est coûteux même si dans cette alternative, un conducteur spécifique ne serait pas obligatoirement recruté. Les déplacements des jeunes (scolaires, adolescents, accueil-jeunes, enfants de la crèche) peuvent être assurés par le recours à d'autres véhicules.

Les arguments qui militent la faveur de la conservation du Petit Train sont les suivants : à l'occasion de certaines festivités (carnaval, Sainte-Anne...) un autre véhicule n'aura pas le même caractère attractif que le Petit Train.

Un débat est ouvert au cours duquel Madame Marie-Thérèse BOUFFANET sollicite des informations sur le montant des amortissements arguant que l'écart entre le prix d'achat de l'outil et le prix de revente est constitutif d'une mauvaise gestion. Monsieur le Maire fait remarquer que la mauvaise gestion serait de conserver le véhicule et de réduire notablement son utilisation au lieu de faire bénéficier le budget communal du montant de la vente du véhicule.

Monsieur Jacques DEAT rappelant que c'est le Conseil Municipal qui a décidé son acquisition, mais qu'à cette occasion certains élus avaient souhaité que le financement soit intercommunal, Monsieur le Maire fait remarquer que les autorisations de circulation en direction de certaines Communes voisines ont été sollicitées mais qu'elles ont été refusées pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 5 voix contre) décide la cession du Petit Train, les cinq élus opposés à la cession immédiate émettant l'avis qu'il convient de laisser l'équipe municipale, issue des élections de Mars 2008, prendre une décision à ce sujet.

- Demande de subvention au titre de la Dotation globale d'Équipement 2008

Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention dans le cadre du projet de réfection totale de la toiture de l'École élémentaire Pierre Ravel.

Le coût de cette réfection, rendue nécessaire par les nombreuses infiltrations qui affectent la toiture de ce bâtiment, est estimé à 119.457 €uro HT, une subvention au taux de 30% pouvant être allouée au titre de la DGE, soit 35.837 €uro. Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal, lors du vote du budget 2008, soit l'inscription de la totalité des crédits nécessaires à cette opération, soit la réalisation en deux tranches de cet investissement, l'une en 2008, la seconde en 2009.

Après que Monsieur Jacques MARCEL ait été informé, en réponse à sa question, que la surface de la toiture de l'école représente près de 1200m², et que les travaux ont pour objet la reprise du chevronnage pour la structure porteuse et la mise en place de tuiles, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales ayant pour objet la Prestation de Service Accueil de Loisirs

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le renouvellement, avec la Caisse d'Allocations Familiales, jusqu'au 31 Décembre 2009, des deux conventions suivantes ayant pour objet la Prestation de Service Accueil de Loisirs :

* La 1^{ère} a pour objet l'aide au fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement organisé dans les locaux d'Accueil Jeunes.

* La 2nde a pour objet l'aide au fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement de vacances scolaires et du Mercredi organisé à l'école Pierre Ravel ainsi que la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de ces conventions.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Jacques MARCEL rappelle l'urgence des travaux d'aménagement de l'allée d'accès à l'école maternelle Pierre Ravel.

Monsieur Laurent LESIGNE, qui s'enquiert de la date de début des travaux d'extension de la restauration du collège est informé que celle-ci, prévue initialement début Janvier, a été différée et que la nouvelle date a été fixée au début du mois de Février.